

# Circuits courts et recyclage

Respectable Loge, Valmy Fraternité, Orient de Reims, Région 4

Mots-clefs : Développement durable, Environnement, Circuits courts, Recyclage

## Les circuits courts

Quelle est la définition d'un « circuit court » ?

Selon le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, est considéré comme «un circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire».

Les enjeux du développement durable ont été évoqués lors du Grenelle de l'Environnement en 2007. Les circuits courts ont parfaitement leur place dans la refonte des circuits de production et de consommation.

Un circuit court inclut la vente directe et la vente indirecte, mais avec un seul intermédiaire. Il n'est donc pas une notion géographique. Un circuit court peut être établi entre un producteur chinois et un client français.

Or, ce que nous entendons en général par circuit court contient, inconsciemment ou non, une relocalisation, c'est-à-dire une proximité géographique entre le producteur et le consommateur.

Les circuits courts et la proximité étaient la règle autrefois, avant que le XX<sup>e</sup> siècle ne favorise l'internationalisation du commerce. Ceux qui existent aujourd'hui, dans cette tendance du XXI<sup>e</sup> siècle, favorisent les liens sociaux entre producteurs et consommateurs. Les avantages sont aussi économiques et écologiques, mais avec des résultats parfois surprenants au niveau des bilans énergétiques, où les circuits longs comme la filière banane, ont des performances énergétiques excellentes. Aujourd'hui, en France, certains circuits courts arrivent à être plus polluants que des circuits traditionnels longs, qui ont depuis longtemps optimisé le rapport poids distance.

**Les collectivités territoriales pourraient mettre en place des transports publics de marchandises en circuits courts, afin d'éviter les ententes des producteurs sur les prix et de limiter la pollution.**

– **Le premier des circuits courts est la culture de son jardin.** Chacun peut le faire, surtout ceux qui ont un jardin, évidemment. Un simple bac à fleurs permet de faire pousser quelques herbes aromatiques ou des tomates cerise. Le concept des jardins familiaux date des années soixante. A Reims, il n'y a pas moins de huit associations de gestion des jardins familiaux qui dépendent, soit directement de la ville de Reims, soit des organismes logeurs. La surface moyenne des parcelles est de 280 mètres carrés. La demande explose depuis quelques années et les candidats sont sociologiquement représentatifs de la population de la ville.

– **Comment élargir le concept de jardins en location ?**

La réponse est avant tout foncière. Il s'agit pour les élus de favoriser les implantations de terres à cultiver en location dans des zones choisies ou sur les toits des bâtiments publics.

– **Comment favoriser le maraîchage en périphérie ou à l'intérieur des villes ?** En développant « l'agriculture en béton », comme l'illustre l'implantation de la plus grande ferme maraîchère urbaine du monde (15000 m<sup>2</sup>), sur le toit du parc des expositions de la Porte de Versailles, avec deux types de cultures : l'aéroponie et l'hydroponie. Le projet prévoit la production maraîchère d'une tonne de fruits et légumes par jour. L'aéroponie est une forme de culture hors sol. Les plantes installées dans des bacs plastique, reçoivent des vaporisations de solutions nutritives à base de sels minéraux, système beaucoup moins énergivore que les cultures en serres. L'hydroponie est l'ancêtre de l'aéroponie, les plantes vivant sur un substrat inerte (argex, pouzzolane ou pierre ponce) irrigué et alimenté par des solutions nutritives.

– **Le phalanstère revisité.** Un hôtel coopératif autour duquel on cultive des arbres fruitiers, des fleurs et des légumes est-il compatible avec l'individualisme forcené qui règne dans notre société ? Pourquoi ne pas remettre au goût du jour ce concept ancien, avec des droits et des devoirs précisés par une charte de l'habitant ? L'architecture, la vie sociale et l'écologie y trouveraient leur compte. Le circuit court serait dans ce cadre à la fois économique et social.

## Le recyclage

### En France

La France est à la traîne en matière de tri des déchets recyclables. À Paris, moins d'une bouteille en plastique sur dix est collectée et recyclée. Et à l'échelle du pays, seules 55 % des bouteilles en plastique et 45 % des canettes en acier sont récupérées. L'Union européenne a fixé un objectif : 90 % de bouteilles en plastique recyclées d'ici 2029. Mais la collecte telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui ne le permet pas car elle n'est pas assez performante et a atteint un plafond. D'où l'idée d'instaurer un système de consigne pour les bouteilles en plastique et les canettes. En Allemagne et en Scandinavie, cela fonctionne très bien.

La consigne en complément du dispositif de tri actuel semble la solution la plus efficace. Le principe est que les consommateurs qui achètent une bouteille d'eau, une canette ou un produit emballé dans du plastique paient au départ une caution qu'ils récupéreront en ramenant l'emballage.

Certaines communes ont investi des millions pour rénover leurs centres de collecte sélective et craignent de les voir périr à cause du développement de la consigne. D'après un sondage Ifop réalisé l'an dernier, 83 % des Français sont disposés à rapporter leurs canettes et leurs bouteilles en plastique à la consigne. Ce sera une petite révolution. Je parle volontiers d'un big bang dans les poubelles des Français, car ils vont se rendre compte que ces emballages ne sont pas des déchets, mais une source potentielle de revenus pour eux. C'est plus rentable et meilleur pour la planète de récupérer une bouteille ou une canette et de la réemployer plutôt que d'en fabriquer une neuve.

### L'expérience Pfand en Allemagne

Introduit par le gouvernement de coalition social-démocrate/vert allemand en 2003, le système allemand Pfand (dépôt) a eu un effet extrêmement positif sur les détritiques et introduit une technologie amusante, mais a également eu des effets sociaux inattendus. En termes de progrès, l'introduction de contenants de boissons véritablement verts et réutilisables a eu un effet négligeable.

Pfand est un dépôt supplémentaire que vous payez à l'achat d'une bouteille ou d'une canette et qui vous est remboursé lorsque vous retournez les contenants à un vendeur. Presque tous les supermarchés allemands ont des reverse vending machines sophistiquées qui pèsent et scannent votre bouteille pour correspondre à une liste de formes et de tailles acceptables. Si la bouteille ne figure pas sur la liste du commerçant, la machine rejette le contenant. Si elle correspond, la bouteille descend dans une goulotte pour être recyclée ou déchiquetée et la machine remet un bon avec le Pfand ajouté pour se faire rembourser à la caisse.

Les bouteilles non réutilisables, principalement en plastique, sont livrées avec un dépôt plus élevé (généralement 25 cents) que les bouteilles réutilisables, principalement en verre, qui se situent entre 8 et 15 cents.

La différence de prix inciterait davantage les gens à retourner des plastiques nocifs pour l'environnement qui autrement joncheraient le paysage. D'un autre côté, le prix plus élevé a été conçu pour rendre les récipients à boisson non réutilisables moins intéressants à long terme.

Seulement 1% à 3% des bouteilles non réutilisables ne sont désormais pas retournées en Allemagne ; le taux de recyclage des canettes est d'environ 99%. Cela est dû en partie à toute une économie informelle qui s'est développée autour du processus de recyclage. Dans les grandes villes allemandes, des centaines de Pfandsammler (collecteurs de dépôts) dont beaucoup sont des retraités ou des personnes dans des conditions de vie précaires parcourent les rues avec des chariots et des torches à main, cherchant des poubelles pour y trouver des bouteilles en plastique qu'ils peuvent apporter au prochain supermarché. Certaines villes ont monté des bacs avec des étagères spéciales pour faciliter leur recherche.

L'introduction du système DRS (Deposit Return Scheme) a en fait contraint des géants allemands du discount comme Aldi et Lidl à passer exclusivement à des bouteilles non réutilisables en polyéthylène téréphtalate (PET), pour rationaliser le processus de retour. Les bouteilles en plastique PET sont également attrayantes pour les clients : elles sont légères à transporter en vrac et, contrairement aux bouteilles en verre, elles n'ont pas à être retournées chez le même détaillant où elles ont été achetées. Mais alors que de nombreuses bouteilles en plastique PET en Allemagne sont marquées d'une petite flèche de recyclage, seulement environ un quart des retournées trouvent une seconde vie en tant que bouteille. D'autres sont recyclées sous forme de films plastiques et de fibres, expédiés à l'étranger, ou simplement brûlées. Une nouvelle loi allemande, entrée en vigueur en 2019, vise à corriger l'impression que chaque bouteille jetée dans un distributeur automatique est également une aubaine pour l'environnement. Les magasins seront obligés de faire la distinction entre les bouteilles réutilisables et non réutilisables sur leurs rayons.

**Mise en place en France d'un système de consigne obligatoire pour les bouteilles en plastique et les canettes.**